

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau

## **Débat d'orientation budgétaire 2015**

Chers collègues,

On a généralement coutume de dire que le vote du budget est le point d'orgue de la vie d'une assemblée d'élus. Pour que le budget soit un acte partagé par l'ensemble des élus et au-delà, pour que ce budget soit compris par nos concitoyens, il convient que le débat d'orientations qui le précède soit concret et porteur d'une vision pour le territoire.

Je ne vous cache pas que je considère l'exercice 2015 comme étant une année décisive. Décisive, non pas pour nos collectivités quand bien même elles devront faire face à des contraintes financières inédites. Décisive parce que de notre capacité collective à prendre les bonnes décisions, dépendra la trajectoire du territoire de la Côtière pour les 10 prochaines années.

Lors des débats d'orientations budgétaires des années 2013 et 2014, j'avais déjà annoncé les changements qui sont en train de se produire pour nos collectivités locales. Je ne vous ai jamais rien caché des difficultés à venir, notamment financières. Dans le même temps, j'ai toujours porté une exigence de professionnalisation de l'action de la CCMP pour renforcer son efficacité au service du territoire, au service des communes, au service de nos concitoyens.

Je n'invente rien, chers collègues, je ne fais que décrypter les textes, nombreux, qui nous régissent et qui de plus en plus fortement, de plus en plus rapidement, nous contraignent à envisager l'avenir en utilisant un autre logiciel.

Permettez-moi de vous rappeler quelques dates clés de ces 5 dernières années :

En 2010, la loi RCT (réforme des collectivités territoriales) refondait la fiscalité des entreprises et par voie de conséquences le financement des collectivités locales et mettait en perspective les nécessaires efforts d'adaptation et de solidarité auxquels nous serions progressivement conduits ; de surcroît, cette loi invitait déjà les communes et les communautés à préparer la rationalisation de leurs services à travers l'élaboration de schémas de mutualisation.

En 2014, cette obligation a été assortie d'une carotte financière par la loi MAPTAM qui a introduit un coefficient de mutualisation des services comme critère de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Dans le même temps, la loi MAPTAM consacrait l'affirmation des métropoles, obligeant les territoires voisins de ces nouvelles collectivités de plein exercice à s'adapter, à évoluer sous peine de perdre leur autonomie, et donc à terme de disparaître.

Toujours en 2014, la loi ALUR transférait le PLU à l'intercommunalité sous réserve d'une minorité de blocage dont on sait qu'elle a fait l'objet d'âpres débats au Parlement ; Enfin, demain, en 2015, les discussions finales de la loi NOTRe redistribueront les compétences entre les régions, les départements et le bloc local dans un contexte budgétaire et fiscal toujours plus contraint, et ce alors même que la Cour des

comptes ne cesse d'exhorter le bloc local à être plus rationnel et plus efficace dans la gestion des deniers publics.

Alors oui, chers collègues, les collectivités territoriales subissent, en peu de temps, des mutations significatives, et souvent à marche forcée. Mais, la plupart de ces évolutions, sauf à rester enfermé dans sa tour d'ivoire, demeuraient prévisibles tant elles s'inscrivent dans une continuité souhaitée et maintes fois réaffirmée par le Législateur.

Je sais que tous n'approuvent pas ces changements. Toutefois, il ne s'agit plus d'attendre, craintifs, que le couperet législatif ne s'abatte sur nous, mais, au contraire de mieux anticiper et d'accompagner les changements futurs. C'est sur ces bases d'ailleurs que vous m'avez fait confiance, en avril dernier, pour avancer ensemble dans un projet partenarial cohérent et ambitieux pour notre territoire.

Concernant les orientations budgétaires de l'année 2015 :

### **1. L'exercice 2015 solde les engagements du programme pluriannuel des investissements (PPI) 2009-2014**

Avant de parler des dépenses, permettez-moi d'évoquer nos recettes.

Pour l'année 2015, elles sont annoncées en baisse pour les communes comme pour la Communauté de communes. Ma responsabilité est de vous proposer d'adapter nos dépenses à nos recettes, c'est-à-dire, renforcer davantage encore notre maîtrise du fonctionnement et prioriser nos choix d'investissements selon nos ressources disponibles. En tout état de cause, je vous propose, dans l'attente des éléments constitutifs du projet de territoire, de ne pas augmenter les taux de la fiscalité sur les ménages et sur les entreprises.

Concernant les investissements, le travail des commissions thématiques a naturellement engendré quelques actions concrètes nouvelles pour l'exercice 2015. Néanmoins, le prochain budget d'investissement sera principalement constitué d'opérations engagées lors de la mandature précédente dans le cadre du PPI approuvé en 2009. Ces actions se déclinent principalement par des investissements en faveur des équipements sportifs sur notre territoire, et également par un renforcement significatif de notre soutien financier en matière de solidarité avec nos anciens, avec les personnes dépendantes et/ou handicapés, ou avec les populations démunies de notre secteur.

Outre que la continuité budgétaire est de mise avec les investissements votés à l'unanimité au budget primitif 2014, je veux souligner que ces actions s'inscrivent pleinement dans le développement du vivre-ensemble. Elles sont la traduction du mandat qui nous a été donné à travers les compétences qui ont été votées et/ou transférées par les communes.

Permettez-moi de citer les plus significatives :

- La modernisation des 2 gymnases communautaires pour l'usage des scolaires et des associations ;
- La création et la mise aux normes d'équipements à destination des associations sportives communautaires (halle de pétanque couverte, nouveau stade de BMX, modernisation du Forum des sports) ;
- l'acquisition des parcelles nécessaires à l'accueil et l'extension du Foyer d'Accueil Médicalisé à Tramoyes. Cette activité sera de surcroît créatrice d'emplois sur le territoire ;

- le maintien de notre soutien à l'institution Joséphine Guillon, porteur du projet d'extension de l'Ehpad des Mimosas à Saint-Maurice-de-Beynost ;
- le projet d'acquisition du centre Marcel Cochet dans le cadre d'un échange avec la Société TORAY, qui en est aujourd'hui propriétaire, en vue de clore la ZAC des Araignées qui avait permis, je veux le rappeler, de sauvegarder plus de 400 emplois sur le territoire. Je souhaite à cette occasion qu'une réflexion s'engage rapidement sur les modalités de transformation du bâtiment en vue d'accueillir les associations à caractère humanitaire qui sont reconnues d'intérêt communautaire.

Par ailleurs, nous poursuivons les efforts pour sécuriser les voiries relevant de notre compétence. Qu'il me soit permis ici de remercier l'ensemble des communes qui se sont engagés aux côtés de la CCMP dans un groupement de commande en matière de travaux de voirie. C'est une première étape, certes modeste, en matière de mutualisation, mais qui donnera à voir des fruits concrets en termes d'économies pour le bloc local.

Enfin, quelques dossiers restent en suspens mais qui trouveront, je n'en doute pas, une issue positive sur ce mandat.

Ainsi en est-il, par exemple, de la réflexion sur une nouvelle déchèterie communautaire. Sous l'impulsion d'André Gadiolet et de la commission environnement, un certain nombre de propositions ont été formulées pour déterminer un nouveau site d'implantation. Je remercie les communes qui ont été force de proposition sur cette question car il s'agit d'un sujet délicat pour lequel des études de faisabilité sont actuellement en cours. Aussi je vous proposerai d'inscrire une provision pour une éventuelle acquisition du foncier nécessaire.

Dans le même ordre d'idées, il me faut citer l'Anneau Bleu, dont on sait qu'il s'agit d'un dossier complexe et coûteux. Permettre à nos populations de se réapproprier cet espace remarquable qu'est le Grand Parc de Miribel-Jonage, tout en construisant une offre touristique et de loisirs de qualité est, vous le savez, un impératif pour notre territoire. Il s'agit là d'un marqueur identitaire mais également d'un potentiel économique pour tout un ensemble de professionnels du tourisme. C'est pourquoi je me félicite que ce dossier fasse aujourd'hui l'objet d'une mobilisation sans précédent de l'ensemble des acteurs institutionnels et soutiens sans réserve le grand projet d'aménagement partenarial du canal de Miribel dans le cadre des financements du Plan Rhône (Contrat de Plan Etat-Région) qui nous permettra d'envisager un cofinancement avantageux pour la réhabilitation des berges du Canal de Miribel, la réalisation de l'anneau bleu et le financement d'une passerelle mode doux.

## **2. L'exercice 2015 préfigure de notre trajectoire à l'horizon 2020 et au-delà**

L'exercice budgétaire 2015 est également l'occasion de préparer l'avenir et de réaffirmer le caractère pertinent de l'intercommunalité pour construire des politiques d'aménagement solides et efficaces. Ainsi le bureau communautaire a-t-il souhaité que la CCMP conduise des études prospectives, de schémas qui associent étroitement communes et intercommunalité dans l'aménagement du territoire. C'est pourquoi les études suivantes vont être lancées prochainement :

- Diagnostic et réflexion sur les pratiques sportives d'intérieur dans le cadre du projet de réhabilitation du gymnase de la Chanal ;
- réalisation d'un schéma de secteur de la lecture publique sur le territoire dans le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une bibliothèque-médiathèque intercommunale ;
- étude diagnostic préalable à la signature du contrat de veille territorial ;

- Etude des déplacements sur le territoire afin de construire une offre de mobilité globale cohérente associant voiture individuelle, covoiturage, modes doux et réseau Colibri.

Toutes ces études s'inscrivent pleinement dans le cadre du travail entrepris depuis quelques mois avec le cabinet SEMAPHORES. Ainsi que je vous l'avais annoncé le 16 avril dernier, notre tâche en matière de coopération intercommunale porte sur 4 volets déterminant pour l'avenir.

- La révision de nos compétences
- L'établissement d'un programme pluriannuel des investissements (PPI) 2015 - 2020
- La révision du pacte financier CCMP / Communes
- Le schéma de mutualisation

Tous ces dossiers sont interdépendants et seront au cœur de nos réflexions des prochains mois en vue de délibérer au second semestre sur ces 4 volets.

Au regard des récentes discussions, j'ai bon espoir que nous trouvions à terme de vraies pistes d'économies pour le bloc local grâce à la mutualisation intelligente de services fonctionnels

Concernant l'évolution des compétences, une présentation aura lieu le 8 avril prochain à destination de l'ensemble des élus du territoire. Sans dévoiler l'exhaustivité des réflexions en cours pour la période 2016-2020, je réitère, parmi les évolutions souhaitée, ma volonté que soit acté en 2015 le transfert de l'ensemble des zones d'activités économiques, industrielles ou commerciales vers la Communauté de communes. Au-delà de nos objectifs de commercialisation en 2016 de la ZAC des Malettes, je revendique, au nom de la CCMP, l'exercice d'une compétence « développement économique » qui abroge les restrictions établies en 1998 et nous mette enfin au niveau des intercommunalités membres du Bucopa, mais également des territoires voisins de la Dombes (CCCD) ou du Val de Saône (CCDSV). Concernant ce dossier, ma première responsabilité est de faire avancer notre territoire. C'est la raison pour laquelle je m'opposerai à toute forme d'immobilisme qui isolerait notre communauté et nous relèguerait dans le peloton de queue des territoires de l'Ain.

Avec la raréfaction des ressources, un PPI est indispensable pour couvrir la période de notre mandat. Il devra décliner de façon opérationnelle et sécurisée le déploiement du projet de territoire. Il s'agit ici de se poser la question du « Qui fait quoi ? » en terme de compétences et de financement des politiques structurantes. Il ne s'agit plus d'arbitrer uniquement entre la réalisation de plusieurs équipements, le déploiement de services ou leur positionnement géographique, mais bien de définir ensemble les enjeux majeurs pour le territoire à l'horizon 2025. L'exercice n'est donc pas que financier et comptable : c'est avant tout un exercice stratégique.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la rénovation du pacte financier et fiscal. Il ne nous est pas possible de construire un pacte sans lien avec le projet de territoire. Il nous faut absolument éviter l'écueil d'une logique exclusivement redistributrice qui limiterait la portée de l'action communautaire, faute de moyens préservés à cette échelle. Les arbitrages sur les flux financiers seront évalués en fonction des objectifs assignés à la Communauté par le projet de territoire mais également, bien sûr, au regard de la préservation des finances communales. Je veux d'ailleurs dire aux maires que je suis prêt à étudier, dès 2015, une contribution financière exceptionnelle de la CCMP aux communes. Je m'en remets à la sagesse des propositions de la Commission des finances pour étudier d'ici au vote du budget le 19 mars prochain, les outils permettant avec simplicité de bonifier les dotations de la

CCMP aux communes pour 2015. Au-delà, et pour le reste du mandat, le pacte financier devra tenir compte des efforts faits par chacun dans la maîtrise des coûts de fonctionnement et dans la volonté d'avancer ensemble.

Concernant plus précisément le chapitre des ressources humaines, je veux rappeler ma position de principe depuis bientôt 2 années : à périmètre équivalent de compétences, je ne souhaite pas ouvrir de postes à la Communauté de communes sans avoir examiné au préalable, et de manière exhaustive, les pistes de mutualisation ou de transferts avec les communes.

Il n'en demeure pas moins que la CCMP devra faire face, au cours des 12 prochains mois, à un certain nombre d'obligations légales qui impacteront possiblement les effectifs communautaires :

- le service commun d'autorisation du droit des sols avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain
- le contrat de veille territorial à l'échelle communautaire en substitution des CUCS intercommunaux
- la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Concernant l'autorisation des droits du sol, et sous réserve de confirmation formelle des communes, la décision a été prise de nous diriger vers la création d'un service commun qui aura en charge de remplacer les missions abandonnées par les services de l'Etat (DDT). Ce nouveau service ajoutera 2 postes à la charge du bloc local. Par ailleurs il conviendra de doter la CCMP de compétences en matière de PLH, dont les exigences, renforcées par la loi ALUR, font des communautés le chef de file de l'équilibre social de l'habitat.

Dans le même temps, le contrat de veille territorial sera potentiellement générateur d'un mi-temps supplémentaire, dont la cohérence voudrait qu'il soit associé au poste à mi-temps dédié à la coordination du CISP. Cela permettrait de mieux relier politique de la ville et prévention de la délinquance, tout en faisant bénéficier l'ensemble des six communes d'une expertise et d'un soutien technique dans la mise en place d'actions au service de leurs populations.

Enfin, en tout état de cause, l'élargissement de nos compétences à GEMAPI nécessitera le recrutement d'un cadre spécialisé dans la gestion de l'eau. Je rappelle que la CCMP intervient déjà dans le domaine de la lutte contre le ruissellement ou du SPANC, sans avoir de technicien dédié à ces problématiques. La polyvalence de l'actuel responsable des services techniques est un atout pour la CCMP mais son plan de charge est tel qu'il ne pourra assurer la bonne marche de l'ensemble des projets en cours. Cette situation ne pourra perdurer.

Pour conclure, je veux vous redire qu'il est de notre responsabilité de nous mettre en mouvement. Se mettre en mouvement, c'est choisir l'audace et l'imagination pour inventer notre propre modèle de développement, celui qui permettra de conserver, à terme, sur la Côtère le centre de contrôle des décisions.

Je crois à notre territoire, à son avenir, à ses ressources. Je crois qu'il existe une majorité de femmes et d'hommes qui sont prêts à se relever les manches pour accompagner le sens de l'histoire, incarner le pragmatisme et la modernité et porter le combat pour défendre nos valeurs et notre identité.

Voilà, chers collègues, avec lucidité et courage le chemin que je vous propose de parcourir ensemble.